

Compte Financier 2023 Fondation

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud,*

Après en avoir délibéré,

Article premier : Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 062.9 ETPT dont 818.4 ETPT sous plafond État et 244.5 ETPT hors plafond
- 295 038 € d'autorisations d'engagement dont
 - 162 681 € Personnel
 - 127 928 € Fonctionnement et Intervention
 - 4 429 € Investissement
- 292 383 € de crédits de paiement dont
 - 162 681 € Personnel
 - 127 181 € Fonctionnement et Intervention
 - 2 521 € Investissement
- 238 500 € de recettes
- - 53 883 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 53 909 € de variation de trésorerie
- - 12 049 € de résultat patrimonial
- - 10 989 € de capacité d'autofinancement
- - 36 964 € de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'administration approuve l'affectation du résultat déficitaire de – 12 049 € en réserves.

Documents en annexe :

- Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

Décompte des votes :	<i>Suffrages exprimés :</i>	16
<i>Membres en exercice :</i>	<i>Pour :</i>	16
<i>Membres présents :</i>	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	<i>Abstentions :</i>	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 mars 2024

